

ANNEXES

LIVRE 1 - ANNEXES COMMUNES AUX PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS ET AUX JOURNALISTES

I – ANNEXE RELATIVE AUX PRIMES A CARACTERE SOCIAL

La réalisation de certains événements familiaux ouvre droit à des primes dans les conditions fixées ci-après.

1 – Prime « mariage » ou de pacte civil de solidarité

Tout salarié qui se marie ou conclut un pacte civil de solidarité a droit, sur présentation de justificatifs, à une prime de 750 €*.

Quand le mariage concerne deux collaborateurs de la société, la prime est versée une seule fois.

Pour les salariés sous contrat à durée déterminée, le versement de la prime est subordonné à la double condition :

- que l'événement se réalise pendant un contrat ;
- que la durée du contrat de travail ou la durée cumulée de collaboration pendant l'année civile soit au moins égale à trois mois.

La prime n'est pas due quand le salarié est en congé non rémunéré.

2 – Prime de naissance

Tout salarié perçoit, sur présentation de justificatifs, une prime dite « de naissance » à l'occasion d'une naissance, d'une adoption, d'une reconnaissance ou d'une légitimation d'un enfant de moins de seize ans à charge et vivant au foyer.

La prime est d'un montant de 750 €*.

Quand les parents sont tous deux salariés de la société ou dans le cas de naissance, d'adoption ou de reconnaissances multiples, la prime versée à chacun d'eux est de 500€*.

Pour les salariés sous contrat à durée déterminée, le versement de la prime est subordonné par ailleurs à la double condition :

- que l'événement se réalise pendant un contrat ;

* La revalorisation de ce montant est examinée dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO)

MC
2. 2
26 P

- que la durée du contrat de travail ou la durée cumulée de collaboration pendant l'année civile soit au moins égale à trois mois.
La prime n'est pas due quand le salarié est en congé non rémunéré.

3 – Supplément familial

Tout salarié perçoit, sur présentation de justificatifs, une prime dite de « supplément familial » pour les enfants qu'il a à sa charge effective au sens des prestations familiales.

Cette prime est d'un montant de 35 €* pour chacun des deux premiers enfants. Elle est de 87 €* par enfant à partir du 3^{ème}.

Quand les parents sont tous deux salariés de l'entreprise, la prime n'est versée qu'une seule fois.

La prime n'est pas versée quand le conjoint la perçoit de son employeur. Cependant quand la prime perçue par le conjoint est inférieure à celle versée par l'entreprise, le salarié perçoit la différence.

Pour les salariés sous contrat à durée déterminée, le versement de la prime est subordonné en outre à une durée de contrat ou une durée cumulée de collaboration avec l'entreprise sur l'année civile d'au moins trois mois.

La prime n'est pas due quand le salarié est en congé non rémunéré.

4 – Prime de médaille du travail

L'attribution à un salarié de la médaille d'honneur du travail dans les conditions prévues par le décret n°2000-1015 du 17/10/2000 donne lieu à l'attribution d'une prime fixée en fonction de l'échelon de la médaille :

- Médaille d'argent (20 ans d'ancienneté de service) : 150 €* ;
- Médaille de vermeil (30 ans d'ancienneté de service) : 225 €* ;
- Médaille d'or (35 ans d'ancienneté de service) : 375 €* ;
- Grande Médaille d'or (40 ans d'ancienneté de service) : 600 €* ;

5- Indemnité de garde d'enfant

Les salariés dont la rémunération mensuelle brute (salaire + prime d'ancienneté + primes fixes) est inférieure à 2150€* perçoivent, sur présentation de justificatifs, une prime dite « de garde d'enfants ». Elle sert à compenser les frais de garde dans une crèche ou chez une nourrice agréée pour les enfants à charge effective jusqu'à leur

* La revalorisation de ce montant est examinée dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO)

3ème anniversaire ou jusqu'à leur 4ème anniversaire en cas de difficultés d'admission dans les écoles maternelles.

Elle est fixée à 7€* pour une journée entière pour chaque enfant répondant aux critères. Les jours fériés elle est portée à 16€*. Elle est proratisée en cas de demi-journée.

Pour les salariés sous contrat à durée déterminée, le versement de la prime est subordonné en outre à une durée de contrat d'un mois.

La prime n'est pas due quand le salarié est en congé non rémunéré.

* La revalorisation de ce montant est examinée dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO)

MC
P.
P.
26
47

LIVRE 2 : ANNEXES SPECIFIQUES AUX PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

I – ANNEXES RELATIVES AUX EMPLOIS, A LA CLASSIFICATION ET A LA REMUNERATION

I.1 Nomenclature Générale des Familles professionnelles, métiers et emplois

Les principaux métiers et emplois des personnels techniques et administratifs de l'entreprise, hors ceux de cadres dirigeants, sont répertoriés au sein d'une liste annexée au présent accord: la nomenclature générale des métiers et des emplois regroupés par Famille Professionnelle.

La notion de Famille Professionnelle regroupe les métiers, et les emplois associés, qui partagent une même raison d'être professionnelle, indépendamment de toute organisation d'entreprise, et qui concourent aux mêmes objectifs opérationnels. La famille professionnelle détermine un périmètre d'évolution possible et non exclusif.

Tout emploi s'exerce dans le respect des règles, des consignes et des procédures en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Tout collaborateur peut, dans le cadre de ses activités, être amené à assister, accompagner ou former un autre collaborateur.

Famille Professionnelle Programmes

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
Programmes	Cadre des programmes		<i>Assurer la responsabilité de la conception, de l'étude et de la réalisation de dossiers et/ou projets dans le domaine des programmes. Peut assurer la supervision et/ou la coordination d'une équipe.</i>
	Conception et suivi de programmes	Chargé(e) de l'Habillage	<i>Superviser la fabrication des éléments d'habillage adaptés aux contenus éditoriaux et déclinant la ligne artistique de l'antenne.</i>
		Conseiller(e) de Programmes	<i>Rechercher, étudier, sélectionner et assurer le suivi de fabrication des programmes répondant à la ligne éditoriale et artistique, dans le respect des obligations réglementaires, des procédures et des budgets.</i>

MC
S. J
JG P

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Contrôleur (euse) des Obligations de Programmes	<i>Assurer le contrôle de l'application des obligations légales et réglementaires en matière de production et de diffusion au regard de l'ensemble du cadre réglementaire et réaliser, les études, les analyses et les bilans associés.</i>
		Documentaliste	<i>Collecter, créer, proposer et gérer la documentation nécessaire à la production, l'information, la communication, la diffusion, la conservation d'œuvres, de programmes ou de documents, sur tout type de support.</i>
		Responsable de l'Autopromotion	<i>Définir et superviser la conception et la fabrication des éléments d'autopromotion adaptés aux contenus éditoriaux et à la politique de promotion de l'antenne.</i>
		Responsable de la Déontologie des Programmes et des Obligations de l'Antenne	<i>Veiller à la conformité du contenu des programmes au regard notamment de la réglementation audiovisuelle et de la charte des antennes de France Télévisions, des règles d'éthique et de déontologie en vigueur.</i>
		Responsable de Programmes	<i>Contribuer à la définition des orientations stratégiques éditoriales. Prospector, proposer, valider les projets de programmes et garantir leur réalisation artistique conformément aux objectifs qualitatifs, quantitatifs et dans le respect des engagements, des procédures et des budgets.</i>
		Responsable de Programmes Radio	<i>Prospector, proposer, valider les projets de programmes radio et participer à leur conception et à leur mise en œuvre conformément aux objectifs stratégiques, éditoriaux, qualitatifs et quantitatifs, dans le respect des engagements, des procédures et des budgets.</i>
	Programmation	Chef de Chaîne	<i>Assurer la responsabilité de la finalisation et de la mise à l'antenne des conducteurs d'antenne en veillant à garantir la continuité et la cohésion de l'antenne et en gérant les imprévus.</i>
		Gestionnaire d'Antennes	<i>Contribuer à l'élaboration de la grille de programme et coordonner sa mise en œuvre, dans le respect des obligations du cahier de mission et des charges et de la ligne éditoriale.</i>
		Gestionnaire de Conduite d'Antenne	<i>Participer à l'élaboration des conducteurs de programmation, élaborer, finaliser les conducteurs de diffusion et veiller à garantir la continuité de l'antenne en gérant les imprévus.</i>

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Chargé(e) de programmation	<i>Contribuer à l'élaboration harmonieuse des grilles d'antenne en lien avec le responsable de programmation et/ou le directeur d'antenne, en cohérence avec les créneaux de programmes prédéfinis, des objectifs d'audience et des cibles à atteindre. Assurer et/ou coordonner sa mise en œuvre dans le respect des obligations du cahier de mission et des charges et de la ligne éditoriale, avec l'équipe de techniciens de programmation.</i>
		Chargé(e) de Visionnage Editorial	<i>Assurer le visionnage et l'analyse de programmes afin d'établir la conformité du contenu des programmes au regard de la politique de programmation, de la ligne éditoriale, des règles d'éthique, déontologie et juridique.</i>
		Responsable de Programmation	<i>Garantir, dans le cadre de la politique stratégique de la direction des antennes et de la direction de la chaîne, l'élaboration harmonieuse des grilles de programmation en cohérence avec les créneaux de programmes prédéfinis, des objectifs d'audience et des cibles à atteindre.</i>
		Technicien(ne) Programmation Conducteurs	<i>Elaborer et gérer les conducteurs d'antenne jusqu'à diffusion.</i>
		Technicien(ne) Programmation Grilles	<i>Etablir et gérer les grilles prévisionnelles (théoriques et/ou hebdomadaires) de programmes conformes à la ligne éditoriale.</i>
	Editeur Numérique	Chargé(e) d'Édition Numérique	<i>Réaliser l'animation éditoriale (contenus de programmes, graphisme, scénarisation, arborescence, mise en ligne, ...) d'un ou de plusieurs sites et services numériques de programmes dans le respect des objectifs de la politique éditoriale définie.</i>
		Chef de Produit Numérique	<i>Piloter la mise en œuvre éditoriale d'un ou de plusieurs sites de programmes et services numériques et en assurer l'animation, dans le respect de la politique éditoriale et des objectifs de performance en terme d'audience et de visibilité des produits.</i>
		Chef de Projet Numérique	<i>Etudier et sélectionner des programmes correspondant à la ligne éditoriale et artistique des éditions numériques, et conduire les projets d'édition numérique tant sur le plan technique qu'éditorial, depuis la conception jusqu'à la mise en production, dans le respect des obligations réglementaires, des procédures, des budgets et des normes de qualité.</i>

D. MC

A

g

C

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
	Support à l'Information	Assistant(e) d'Édition	Assurer la mise en forme du conducteur de l'édition et suivre son évolution jusqu'à la fin du direct.
		Assistant(e) de Rédaction	Assister un ou plusieurs rédacteurs en chef, rédacteurs en chef adjoints, chefs de service dans la préparation, l'organisation et la gestion de leurs activités administratives, managériales et éditoriales et contribuer à l'optimisation du/des service(s).
		Assistant(e) de Locale	Assurer les activités de gestion administrative, de secrétariat et d'assistantat du management rédactionnel. Participer au suivi de fabrication des émissions d'information et aux opérations de post-production (préparation, mise en forme, suivi, modification et archivage des conducteurs, calcul des droits d'auteur,...).

Famille Professionnelle Production – Fabrication – Technologies

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
Production – Fabrication - Technologies		Cadre d'Exploitation	Assurer, dans son domaine de compétence, l'étude, le pilotage, la réalisation et le suivi des activités et des projets faisant appel à un haut niveau de spécialisation. Réaliser des études de projet, des missions ou des travaux complexes. Peut assurer la supervision et/ou la coordination d'une équipe.
	Production	Administrateur (trice) de Production	Administrer et gérer sur les plans administratifs, financiers et juridiques, un ensemble de programmes, négocier les conditions de la production et contrôler l'exécution budgétaire et réglementaire de la production. Représenter l'entreprise auprès des tiers.
		Adjoint(e) d'administrateur de Production	Assister l'administrateur de production dans la gestion administrative, juridique, financière et logistique d'une production. Assurer le suivi budgétaire et réglementaire de la production.
		Assistant(e) d'Emission	Contribuer à la planification, à la mise en œuvre et à la coordination des activités liées à la préparation et à la production d'une émission, d'un magazine ou d'un Journal Télévisé.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Coordinateur (trice) d'Emission	<i>Assurer l'interface et la coordination entre les différents intervenants internes et/ou externes nécessaires à la production, à la réalisation et à la diffusion d'une ou de plusieurs émissions. Peut participer au tournage en direct ou enregistré jusqu'à la mise à l'antenne du programme. Peut être chargé(e) d'assurer diverses tâches administratives dans le cadre de l'émission.</i>
		Chargé(e) de Négociations-Acquisitions	<i>Négocier et acquérir des droits de diffusion de programmes de stock et de flux répondant à la ligne éditoriale, gérer le budget des achats de droits dans le cadre budgétaire, et assurer le suivi des droits.</i>
	Production opérationnelle et Organisation	Adjoint(e) de production	<i>Assurer la gestion, le traitement et le suivi administratif et comptable des moyens humains et logistiques d'une production.</i>
		Adjoint(e) au Responsable de Centre Technique	<i>Assurer, par délégation, la responsabilité de la fabrication des émissions et/ou de leur diffusion, par l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle des moyens techniques, humains, financiers et de sécurité dédiés aux opérations en veillant à l'adéquation entre les besoins et les ressources. Garantir, par délégation, le maintien opérationnel des équipements et participer aux projets de développement techniques. Peut avoir, par délégation, la responsabilité de l'entretien, de la logistique et de la sécurité des bâtiments et/ou des locaux d'exploitation.</i>
		Assistant(e) de Réalisation	<i>Assister le réalisateur ou les journalistes dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi opérationnel des moyens artistiques ou techniques nécessaires à la réalisation d'une production ou à la fabrication d'une émission.</i>
		Cadre à la production	<i>Participer, pour la production d'un programme ou d'une émission, à la gestion administrative, à l'organisation et à la mise en œuvre des moyens techniques et humains.</i>
		Chargé(e) de Production	<i>Assurer, pour la production d'un programme, d'une émission ou d'une édition, la responsabilité de la gestion administrative, juridique, financière et du respect des règles de sécurité. Définir, mettre en œuvre, coordonner et contrôler les moyens techniques et humains. Représenter l'entreprise auprès des tiers.</i>
		Chargé(e) de Réalisation Radio	<i>Assurer la mise en forme et la réalisation d'éléments constitutifs de l'antenne radio selon les choix artistiques et éditoriaux définis. Participer à la planification et à la coordination des productions et établir les documents d'ordre ou de contrôle dans le respect des règles et des procédures.</i>

Σ HC
 76
 E

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Chargé(e) de Réalisation Emissions TV	<i>Définir la ligne artistique d'une émission (en direct ou en différé, en studio ou en extérieur) dans le respect du cahier des charges artistique, technique et budgétaire. Elaborer, superviser et assurer la réalisation technique jusqu'à la mise à l'antenne. Organiser, coordonner et superviser, par son expertise, les activités des équipes dédiées à la réalisation. Assurer la mise en œuvre et l'exploitation des équipements audiovisuels pour la fabrication, la transmission et/ou de diffusion d'une émission ou d'un programme. Effectuer ou participer à la fabrication de certains éléments de programmes.</i>
		Planificateur (trice)	<i>Planifier, dans le cadre du plan de charge prévisionnel, les personnels et/ou les moyens techniques concourant à la fabrication et à la diffusion des émissions, assurer l'adéquation entre les besoins et les ressources, veiller à l'optimisation des moyens conformément aux contraintes budgétaires et à la législation sociale. Effectuer, contrôler les demandes de contrats de travail, et gérer les tableaux de services pour leur traitement administratif.</i>
		Régisseur (se) de production	<i>Assurer, en liaison avec le chargé de production, la préparation, le repérage, la négociation et l'organisation des moyens logistiques destinés à une production, les mettre en œuvre et les contrôler dans le respect du plan de charge, du budget et des règles de sécurité.</i>
		Régisseur (se)	<i>Préparer et mettre en œuvre les moyens logistiques liés à une production ou un tournage conformément aux instructions données</i>
		Responsable de Centre Technique	<i>Assurer la responsabilité de la fabrication des émissions et/ou de leur diffusion, par l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle des moyens techniques, humains, financiers et de sécurité dédiés aux opérations en veillant à l'adéquation entre les besoins et les ressources. Garantir le maintien opérationnel des équipements et participer aux projets de développement techniques. Peut avoir la responsabilité de l'entretien, de la logistique et de la sécurité des bâtiments et/ou des locaux d'exploitation.</i>
		Organisateur (trice) d'activités	<i>Assurer pour un secteur d'activité de l'entreprise la responsabilité de la prévision, de la planification, de la répartition et de l'optimisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'antenne, dans le respect des règles en vigueur dans l'entreprise, en relation avec les responsables opérationnels. Peut assurer la supervision et/ou la coordination d'une équipe.</i>

D. MC
 J DG R

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
	Décor	Chef décorateur (trice)	<i>Définir la ligne artistique d'un décor, assurer sa conception (graphique, technique, numérique...) et superviser sa fabrication, dans le respect du cahier des charges artistique, technique et budgétaire. Organiser, coordonner et contrôler par son expertise la mise en œuvre des décors sur les plateaux et les lieux de tournages extérieurs. Assurer l'application du budget et des règles de sécurité.</i>
		Décorateur (trice) Ensemblier	<i>Assurer la création et/ou la recherche de décors, superviser la fabrication et le montage des décors, aménager les espaces des plateaux et lieux de tournages extérieurs dans le respect du cahier des charges artistique, technique et budgétaire.</i>
		Menuisier	<i>Réaliser la menuiserie des structures de décors, assurer la fabrication, et participer au montage et démontage des éléments de décors sur les plateaux ou en extérieur selon les plans de constructions. Assurer la gestion et l'entretien du matériel.</i>
		Peintre	<i>Préparer et réaliser les travaux de peinture, de vitrerie et de pose de revêtements pour la réalisation des décors. Assurer la gestion et l'entretien du matériel.</i>
		Tapissier	<i>Réaliser la confection et participer à la mise en place des éléments d'habillage des décors, des ouvrages de tapisserie et de décoration. Assurer la gestion et l'entretien des accessoires.</i>
	Plateau	Accessoiriste	<i>Assurer la réception, le déplacement et l'installation d'accessoires pour les plateaux et/ou les tournages en extérieur. Effectuer les modifications, assurer les raccords et mettre en œuvre certains artifices ou effets spéciaux de plateau. Contrôler, stocker et entretenir les accessoires.</i>
		Assistant(e) Technique	<i>Assurer la préparation, le transport, l'installation et la mise en service des matériels techniques sur un plateau ou sur un lieu de tournage. Effectuer le stockage et la maintenance courante du matériel.</i>
		Chef maquilleur (euse)	<i>Réaliser le maquillage, le démaquillage, les raccords et effets spéciaux de maquillage des présentateurs, animateurs, artistes, participants ou invités (...) dans un souci de qualité et selon les contraintes techniques de réalisation, en plateau ou en extérieur. Assurer la gestion et l'entretien du matériel. Peut être amené(e) à encadrer des personnels de la profession.</i>

2 HC

96

1

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Chef de Plateau	<i>Planifier, organiser et superviser, en liaison avec le chargé de production, la mise en œuvre des ressources et des moyens de fabrication utilisés sur les plateaux de tournage et leurs abords, coordonner les équipes intervenant sur les plateaux, et assurer l'application des règles de sécurité.</i>
		Electricien(ne) - Eclairagiste	<i>Assurer la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes et des effets d'éclairage selon le plan lumière et la ligne artistique. Préparer et effectuer les branchements électriques. Effectuer le stockage et la maintenance courante du matériel.</i>
		Machiniste	<i>Effectuer le montage, la mise en place, l'exploitation et le démontage d'éléments de machinerie et/ou de décors sur les plateaux et/ou sur les tournages en extérieur. Assurer le stockage et l'entretien des éléments de machinerie et/ou de décors.</i>
		Responsable Lumière	<i>Diriger la mise en œuvre artistique et technique de la lumière pour une émission (en direct ou en différé, en studio ou en extérieur) dans le respect du cahier des charges artistique, technique et budgétaire. Organiser, coordonner et superviser, par son expertise, les activités des équipes dédiées. Assurer la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes et des effets d'éclairage selon le plan lumière et la ligne artistique.</i>
	Exploitation Moyens Audiovisuels	Assistant(e) d'Exploitation	<i>Assurer la préparation et contribuer à la mise en œuvre et à l'exploitation simple, sur un lieu de tournage, des équipements audiovisuels pour la fabrication, la transmission et/ou la diffusion d'un programme dans le cadre des règles et consignes définies. Participer à l'entretien des matériels pour assurer leur maintien en condition opérationnelle. Peut être amené(e) à conduire un véhicule léger.</i>
		Chef d'Equipement (Vidéo/Son/Post production)	<i>Coordonner et assurer l'exploitation des équipements de fabrication et/ou de diffusion et participer au fonctionnement, au maintien opérationnel et à l'évolution des équipements. Organiser, animer, coordonner et contrôler les activités. Participer à la mise en place des procédures d'exploitation et des actions préventives et correctives.</i>
		Chef Monteur (se)	<i>Réaliser le montage des images et des sons d'une émission pour lui donner sa continuité et son rythme. Contribuer à l'écriture du montage et assurer le traitement technique et artistique des images et des sons selon le plan de montage, les intentions artistique, les normes de qualité et de diffusion.</i>

2 HC

Di 96 C

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Chef -Opérateur (trice) du Son/Mixeur (TV ou Radio)	<i>Assurer la prise de son, le traitement technique et artistique, ainsi que le mixage d'éléments sonores d'une émission ou d'un programme, en intérieur ou extérieur. Mettre en œuvre les moyens techniques, effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel. Le mixage peut représenter, par spécialisation et expertise, l'essentiel de l'activité consistant à assurer le mélange homogène des sources sonores concourant à la fabrication d'une émission selon les intentions artistiques.</i>
		Infographiste	<i>Concevoir, préparer et fabriquer des illustrations graphiques d'un programme, d'un générique ou d'habillage d'une émission ou d'une édition assurant la cohérence artistique et la qualité technique du produit.</i>
		Opérateur (trice) d'Habillage	<i>Exécuter ou créer des textes, des éléments graphiques ou d'animation pour les émissions en direct ou enregistrées dans le respect de la charte graphique de l'antenne, et en assurer l'incrustation et le lancement conformément au déroulement de l'émission.</i>
		Chef - Opérateur (trice) de Prise de Vue	<i>Assurer la préparation et la mise en œuvre des prises de vues d'une émission de plateau ou d'un tournage en extérieur (directs et enregistrements) sur tout type de cameras, supports et systèmes de prise de vue, et dans le cadre des objectifs de qualité technique et artistique. Définir, si besoin, la nature de l'éclairage et, le cas échéant, mettre en œuvre les moyens.</i>
		Sous-titreur-Adaptateur (trice)	<i>Rédiger et adapter les contenus sonores des programmes en sous-titrage à destination des différents publics (sourd et malentendant, langues régionales, ...) dans le respect des normes de sous-titrage, de cohérence et de qualité des transcriptions.</i>
		Responsable de Régie	<i>Assurer la responsabilité de la mise en œuvre de l'exploitation et du maintien opérationnel des équipements audiovisuels de fabrication et/ou de diffusion (fixe ou mobile) en veillant à la qualité des signaux. Organiser, coordonner et contrôler les activités selon le cahier des charges. Effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau des équipements et participer aux projets d'évolution technique.</i>
		Opérateur (trice) Prompteur	<i>Saisir l'intégralité des textes de présentation et d'enchaînement des sujets d'un journal télévisé, d'un magazine, d'une émission, les présenter en lecture sur le prompteur pendant le déroulement de l'édition, proposer et effectuer les ajustements selon les consignes.</i>
		Scripte	<i>Assurer la cohérence et la continuité des éléments intervenant dans les différentes séquences d'une émission d'information ou de production en direct ou enregistrée, en tenant compte des</i>

Handwritten notes and initials in blue ink, including "MC" and several illegible signatures or initials.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
Production – Fabrication - Technologies			<i>contraintes de l'antenne. Participer à la préparation artistique et technique, au choix des prises et à la mise au point du découpage. Réaliser les conducteurs, minuter, lancer les sujets et contrôler la gestion du temps global.</i>
		Technicien(ne) d'Exploitation Vidéo & Audiovisuelle	<i>Assurer la mise en œuvre et l'exploitation des équipements audiovisuels pour la fabrication, la transmission et/ou de diffusion d'une émission ou d'un programme. Effectuer ou participer à la fabrication de certains éléments de programmes tels que trucage, mise en image, ingénierie vision... Effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels pour assurer leur maintien en condition opérationnelle et contribuer à leur évolution.</i>
	Diffusion & Echanges	Technicien(ne) d'Exploitation Antennes	<i>Assurer la continuité de la diffusion des programmes des chaînes et des médias associés, contrôler la qualité technique des signaux et sécuriser la diffusion des programmes.</i>
		Chargé(e) d'Exploitation Antennes	<i>Assurer la continuité de la diffusion des programmes des chaînes et des médias associés, assurer la fabrication d'éléments de programmes en direct ou enregistrés, contrôler la qualité technique des signaux et sécuriser la diffusion des programmes.</i>
		Chef d'Exploitation Antennes	<i>Animer, coordonner et superviser les activités de diffusion des programmes des chaînes et des médias associés. Mettre en œuvre les moyens sécurisant la diffusion des programmes. Participer à l'élaboration des procédures d'exploitation, des actions préventives et correctives et en assurer l'application. Contribuer à la mise en place et à l'évolution des équipements.</i>
		Chargé(e) de Contrôle Qualité	<i>Contrôler la qualité technique et vérifier la conformité des contenus des programmes et médias associés prévus à la diffusion, contrôler l'application des normes techniques. Assurer un rôle d'alerte sur tout élément critique et émettre des préconisations en relation avec les fournisseurs de programmes afin d'assurer la mise en conformité avec la ligne éditoriale, les règles éthiques, déontologiques et juridiques.</i>
		Gestionnaire de Médias	<i>Assurer, pour une régie finale, la réception, le contrôle et l'identification des programmes et des médias associés prévus à la diffusion. Organiser et contrôler la mise à disposition et les mouvements des supports et des médias.</i>
		Planificateur (trice) de Moyens de Liaison	<i>Assurer l'évaluation, la recherche, la commande, la coordination globale et l'optimisation des moyens de transmission nécessaires à la préparation et à la fabrication des programmes jusqu'à la diffusion.</i>

D. MC
D DG R

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
Production – Fabrication - Technologies	Maintenance – Administration Technologies	Administrateur (trice) Systèmes, Réseaux et Bases de Données	<i>Installer, maintenir, sécuriser et optimiser les infrastructures réseaux, assurer le fonctionnement des systèmes d'information par le maintien en condition opérationnelle des infrastructures de communication, mettre en œuvre et administrer les bases de données garantissant la qualité et la sécurisation.</i>
		Responsable de Maintenance Informatique	<i>Organiser, coordonner et garantir l'installation, le fonctionnement, la maintenance et l'évolution des équipements et des systèmes informatiques. Assurer la responsabilité des activités de maintenance pour maintenir en conditions opérationnelles les installations, équipements et systèmes informatiques.</i>
		Responsable de Maintenance Systèmes Audiovisuels	<i>Organiser, coordonner et garantir l'installation, le fonctionnement, la maintenance et l'évolution des équipements et des systèmes audiovisuels. Assurer la responsabilité des activités de maintenance pour maintenir en conditions opérationnelles les installations, équipements et systèmes audiovisuels.</i>
		Technicien(ne) de Maintenance Informatique	<i>Réaliser les installations, les interventions préventives et correctives des installations, systèmes et équipements informatiques dans le but d'assurer leur maintien en condition opérationnelle.</i>
		Technicien(ne) de Maintenance Systèmes Audiovisuels	<i>Réaliser l'installation, la maintenance et l'évolution des équipements et des systèmes audiovisuels. Effectuer des interventions préventives et correctives pour assurer leur maintien en condition opérationnelle.</i>
	Développement Technologies	Chef de Projet Technologies	<i>Conduire un projet technique, de l'expression des besoins et de l'analyse des impacts, à la remise des livrables. Définir, organiser et superviser le plan de déploiement du projet technique et les moyens alloués dans le respect du cahier des charges et des objectifs de qualité et de sécurité.</i>
		Ingénieur(e) Méthodes et Qualité	<i>Proposer et mettre en œuvre la politique qualité des systèmes d'informations de l'entreprise, piloter la réalisation, l'évolution et le respect des process et des procédures de qualité des systèmes d'informations tenant compte des besoins des utilisateurs et garantissant la conformité des produits et des services informatiques.</i>
		Ingénieur(e) Technologies	<i>Assurer l'étude, le développement et la mise en production des évolutions des systèmes d'information et des process, en garantir le fonctionnement et la cohérence. Participer à la réalisation et à la maîtrise d'œuvre des projets technologiques.</i>

D. MC


Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Responsable de Projets Technologies	<i>Assurer la responsabilité d'un portefeuille de projets, définir et contrôler les moyens contribuant à leur réalisation, organiser et coordonner les activités des chefs de projet dans le respect des cahiers des charges et des objectifs de cohérence des projets, de qualité et de sécurité.</i>

Famille Professionnelle Communication-Marketing-Etudes

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
Communication-Marketing-Etudes	Cadre de la communication		<i>Assurer la responsabilité de la conception, de l'étude et de la réalisation de dossiers et/ou projets dans le domaine de la communication. Peut assurer la supervision et/ou la coordination d'une équipe.</i>
	Communication Interne/Externe	Chargé(e) de Presse	<i>Valoriser l'image, la ligne éditoriale et les performances des programmes par l'organisation et la mise en œuvre des actions de promotion des programmes dans le cadre du plan presse.</i>
		Chargé(e) de Communication	<i>Piloter et mettre en œuvre les plans et actions d'information et de communication interne et/ou externe définis dans le cadre de la politique de communication de l'entreprise.</i>
		Concepteur(trice) Rédacteur (trice) Multimédia	<i>Assurer la promotion des programmes et des activités de l'entreprise auprès du grand public par la rédaction, l'élaboration et la diffusion d'informations (écrits, vidéos,...), sur tout support de communication (print, web, DVD,...).</i>
		Chargé(e) de communication promotionnelle et Publicitaire	<i>Assurer la communication publicitaire des marques France Télévisions, développer leur visibilité par le marquage lors d'évènements extérieurs et au travers d'objets promotionnels, dans le respect de leur identité visuelle.</i>
		Chargé(e) de Communication Relationnelle	<i>Assurer la communication sur les programmes et les chaînes auprès des différents publics et organiser des actions de fidélisation.</i>
		Chargé(e) des Partenariats	<i>Initier, négocier et assurer le suivi de partenariats contribuant à la promotion et à la visibilité de l'Entreprise, de ses programmes, émissions et marques par des partenariats presse, sites internet, radio ou autres supports.</i>

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Chargé(e) de Relations Publiques et d'Evénement	<i>Piloter des actions de communication hors médias destinées à un public ciblé et des événements Grand Public, selon les émissions à promouvoir et le plan de communication global.</i>
		Chargé(e) de Communication Visuelle	<i>Assurer la recherche, la production, la sélection, la mise à disposition et l'archivage d'images en vue d'illustrer le contenu des supports d'information et de communication de l'entreprise sur et pour tout type de médias et de promouvoir les antennes.</i>
		Graphiste	<i>Proposer, créer et réaliser la partie graphique de tout support de communication et d'information sur l'entreprise, les chaînes et leurs programmes (supports imprimés, web, DVD,...), dans le respect de l'identité visuelle et de la charte graphique de l'entreprise et des différentes chaînes.</i>
		Responsable de projets et d'actions de communication	<i>Contribuer à l'élaboration, piloter et mettre en œuvre le plan de communication interne et/ou externe de son domaine de spécialités, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise et en lien notamment avec le responsable de communication. Assurer un rôle de conseil auprès des services internes.</i>
		Responsable Communication	<i>Concevoir le plan de communication interne et/ou externe de son domaine d'intervention en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, et piloter sa mise en œuvre. Assurer un rôle de conseil auprès des services internes.</i>
	Marketing/ Etudes	Chargé(e) d'Etudes Marketing Antennes	<i>Assurer un rôle de conseil, d'expertise et de veille auprès des antennes par la conduite et l'analyse des études quantitatives et qualitatives relatives au comportement des téléspectateurs.</i>
		Chargé(e) de Marketing Numérique	<i>Conduire les analyses quantitatives et qualitatives relatives aux comportements des internautes, et mettre en œuvre les actions marketing afin de développer la présence sur les supports numériques des marques France Télévisions.</i>

Handwritten notes in blue ink: "A", "8 MC", "96", and "12".

Famille Professionnelle Immobilier & Moyens Généraux

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
Immobilier & Moyens Généraux	Cadre Immobilier & des moyens généraux		Assurer la responsabilité de la conception, de l'étude et de la réalisation de dossiers et/ou projets dans le domaine de l'immobilier et des moyens généraux. Peut assurer la supervision et/ou la coordination d'une équipe.
	Services	Agent de courrier	Réaliser la réception, le tri, la distribution, l'expédition du courrier et des colis, et assurer la gestion des courses, dans le respect des consignes, délais, procédures, et dans un objectif de qualité de service.
		Agent de reprographie	Réaliser la reproduction, la mise en forme et la reliure de documents de toute nature, relatifs à l'activité de l'entreprise, selon les règles de sécurité, les impératifs de production et les objectifs de qualité de service.
		Archiviste	Réaliser le classement, l'archivage et la conservation des dossiers et documents (hors contenus de programmes) avant transmission si nécessaire à des organismes en charge de leur stockage et de leur conservation. Assurer un rôle de conseil et d'assistance auprès des utilisateurs dans les opérations de versement des archives, de recherche et de mise à disposition de documents dans le respect des règles et procédures.
		Chargé(e) d'accueil	Assurer l'accueil physique et téléphonique du public, des visiteurs et des collaborateurs, les renseigner et les orienter en tenant compte des procédures, des normes de sécurité et dans un objectif de qualité de service et de valorisation de l'image de l'entreprise.
		Chauffeur - Conducteur (trice)	Transporter des personnes, des matériels, des marchandises, des documents, des courriers, etc. dans les meilleures conditions de délais et de sécurité avec, selon les cas, un véhicule de type léger (VL), un camion de livraison (PL) ou une moto de presse, et assurer une maintenance de premier niveau.
		Gestionnaire des Parcs	Effectuer les opérations d'approvisionnement du parc de matériel, de consommables et/ou de prestations pour un périmètre dédié, et en assurer l'optimisation.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Responsable de Services Généraux	<i>Elaborer, mettre en place, et assurer le suivi de tout ou partie des moyens généraux permettant à l'ensemble du personnel d'assurer leurs missions dans un cadre de vie satisfaisant et en toute sécurité.</i>
		Standardiste	<i>Assurer l'accueil et le traitement téléphonique (réception et transfert d'appel) de l'ensemble des appels externes et/ou internes à destination de l'ensemble de l'entreprise dans un objectif de qualité de service.</i>
	Exploitation Bâtiment	Agent de nettoyage	<i>Réaliser des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces et des locaux.</i>
		Ouvrier d'entretien et de logistlque	<i>Effectuer les opérations de logistique, la maintenance de premier niveau et l'entretien courant des installations (électricité, plomberie, tuyauterie...) et des locaux.</i>
		Technicien(ne) de Maintenance et d'Exploitation Energie et Climatisation	<i>Assurer l'installation, la mise en service et la maintenance d'équipements électriques, de conditionnement d'air et la gestion des fluides.</i>
		Technicien(ne) de Maintenance et d'Exploitation Téléphonie	<i>Assurer l'entretien, le dépannage, l'assemblage et l'installation du matériel, des logiciels de configuration et des réseaux de téléphonie.</i>
	Immobilier	Responsable des Opérations Immobilières	<i>Conduire les opérations, les dossiers et les projets immobiliers d'une ou plusieurs structures de l'entreprise. Conduire les projets de construction, d'aménagement et de réhabilitation des structures immobilières.</i>

Famille Professionnelle Gestion d'Entreprise

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
Gestion d'Entreprise		Chargé(e) de gestion administrative	<i>Assurer l'organisation, la gestion, la coordination et le suivi de dossiers administratifs, dans son champ d'intervention et dans le respect des consignes, des règles et procédures.</i>

Handwritten notes in blue ink: a large '8', '2', '11c', and '12'.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Cadre de Gestion	<p>Assurer la conception, l'étude et la réalisation de dossiers et/ou projets qu'il/elle traite directement ou avec l'équipe qu'il/elle coordonne. Peut exercer sa mission dans un des métiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Comptabilité et Finance - Assistanat - Juridique - Etudes – Projet
	Ressources Humaines	Chargé(e) d'Administration du Personnel et Paie	Assurer la responsabilité de la gestion administrative des dossiers du personnel, de l'entrée au départ, le traitement et le contrôle de la paie, et participer à l'évolution et à la mise en œuvre des règles, procédures et outils de gestion. Assurer conseil et/ou information des salariés sur les questions relatives à la gestion et l'application de la réglementation sociale.
		Gestionnaire Administration du Personnel et Paie	Assurer la gestion administrative des dossiers du personnel permanent et/ou non permanent, de l'entrée au départ, la gestion des éléments de pré-paie et/ou le traitement de la paie dans le cadre des règles et procédures définies.
		Chargé(e) de Développement Ressources Humaines	Participer au déploiement et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des actions de développement des Ressources Humaines : recrutement/ mobilité/ gestion de carrière, formation, emplois & compétences.
		Chargé(e) du Dialogue Social	Assurer l'organisation opérationnelle, la préparation des dossiers et la gestion administrative des relations sociales. Suivre les échanges avec les instances représentatives du personnel, assurer un rôle support d'information et réaliser les travaux d'analyse de climat social.
		Chargé(e) de Formation	Contribuer à l'élaboration et à la réalisation du plan de formation de l'entreprise ou d'un secteur dans le respect du cadre budgétaire, réglementaire et organisationnel, et en réponse aux axes de développement de l'entreprise et de l'évolution de ses métiers.
		Interlocuteur (trice) RH	Participer à la mise en œuvre de la politique RH sur un périmètre défini, en relais du Responsable Ressources Humaines et en interface avec les managers et collaborateurs, par la gestion opérationnelle des activités Ressources Humaines.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Responsable Gestion et Administration RH	<i>Organiser et encadrer les activités d'un service de gestion administrative du personnel, incluant la paie et le traitement des éléments afférents. Assurer l'application et le contrôle des règles et procédures en vigueur. Conseiller et informer les salariés et les organisations Ressources Humaines sur les questions relatives à la gestion et l'application de la réglementation sociale.</i>
		Responsable Ressources Humaines	<i>Déployer & mettre en œuvre la politique Ressources Humaines sur un secteur, en assurant une responsabilité opérationnelle sur l'ensemble des champs du développement RH, de la gestion RH et des relations sociales.</i>
	Santé et Qualité de Vie au Travail	Chargé(e) de la Santé et la Qualité de Vie au Travail	<i>Conduire les actions contribuant au déploiement des projets et des missions en vue d'optimiser les dispositifs relatifs à la prévention, à la santé et à la qualité de vie au travail, dans le respect des réglementations en vigueur.</i>
		Infirmier(e)	<i>Contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés en collaboration étroite avec le Médecin du Travail, et participer à l'amélioration de leurs conditions de travail. Prodiger les soins infirmiers d'urgence.</i>
		Médecin du Travail	<i>Préserver la santé physique et mentale des salariés, contribuer à éviter toute altération de leur santé par la surveillance de leurs conditions d'hygiène au travail, des risques de contagion et de l'adaptation éventuelle de leur poste de travail. Promouvoir la santé au sein de l'entreprise. Prodiger et organiser les soins d'urgence.</i>
	Comptabilité & Finance	Aide Comptable	<i>Traiter et enregistrer des informations et opérations relatives aux mouvements comptables dans le respect des règles et procédures internes ou externes. Assurer le suivi administratif des dossiers.</i>
		Comptable Général(e)	<i>Assurer le suivi et l'analyse des comptes dans le respect des règles et procédures en vigueur, et participer à l'élaboration des documents comptables et fiscaux de l'entreprise.</i>
		Comptable	<i>Assurer, dans le respect des règles et procédures en vigueur, le traitement, la validation et l'enregistrement des actes de comptabilité et de gestion de son secteur et éditer les documents récapitulatifs associés. Participer aux opérations de clôture des comptes et à la réalisation d'études ou d'analyses comptables.</i>
		Contrôleur (euse) Budgétaire	<i>Participer à l'élaboration des budgets, assurer le suivi et le contrôle des opérations financières, réaliser les reportings et les travaux d'analyse budgétaire.</i>

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "Hc", "Jc", and "R".

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Contrôleur (euse) de Gestion	<i>Contribuer au pilotage d'une unité opérationnelle et/ou de l'entreprise, en élaborer les budgets et mesurer les performances à l'aide d'indicateurs de gestion et de comptabilité analytique.</i>
		Responsable Administratif et Financier	<i>Assurer, sur son périmètre de responsabilité, le pilotage de la performance économique et l'optimisation des ressources humaines, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, dans le respect des normes et procédures en vigueur.</i>
		Responsable de Gestion Comptable	<i>Superviser et garantir le traitement et l'analyse de compte(s) sociaux d'un secteur ou spécifique(s) à un ou plusieurs cycles comptables dans le respect des règles et procédures en vigueur.</i>
		Responsable Comptabilités	<i>Organiser, encadrer et contrôler les activités d'un service de gestion comptable dans la réalisation et l'analyse des comptes sociaux, dans le respect des délais et des normes externes et internes en vigueur.</i>
		Responsable de Contrôle de Gestion	<i>Piloter la performance économique et mettre en œuvre les politiques budgétaires définies pour un périmètre ou un domaine d'activité, en étroite relation avec le management opérationnel. Garantir et respecter la mise en œuvre des procédures et règles de gestion de l'entreprise.</i>
		Responsable Finances	<i>Piloter la performance économique et mettre en œuvre les politiques budgétaires définies pour un périmètre ou un domaine d'activité, en étroite relation avec le management opérationnel et assurer l'intégrité de la gestion des opérations comptables et financières.</i>
	Assistanat	Assistant(e) de direction	<i>Assister un ou plusieurs directeurs ou responsables de service dans l'organisation et la gestion administrative de leurs activités, préparer les dossiers, organiser et coordonner les informations internes et externes et contribuer à l'optimisation du/des service(s). Peut exercer dans un domaine d'activités de spécialité et pratiquer une ou plusieurs langues étrangères.</i>
		Gestionnaire Administratif (ve)	<i>Assurer le traitement, l'élaboration et le suivi de dossiers administratifs dans son champ d'intervention dans le respect des consignes, des règles et procédures.</i>
		Secrétaire Assistant(e)	<i>Assurer les activités de secrétariat et assister un responsable hiérarchique et/ou ses collaborateurs dans l'organisation et la gestion administrative de leurs activités et faciliter le fonctionnement du service. Peut exercer dans un domaine d'activités de spécialité et pratiquer une ou plusieurs langues étrangères.</i>

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "HC" and "R".

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
	Juridique	Juriste	<i>Veiller au respect de la loi et de la réglementation et à la préservation des intérêts de l'entreprise dans son développement et dans ses actes. Conseiller, assister les directions et les services opérationnels sur les problématiques juridiques liées à leur domaine de spécialité. Instruire les dossiers et établir les actes juridiques.</i>
		Juriste Spécialisé(e)	<i>Assurer, sur un ou plusieurs domaines de spécialité, la responsabilité du conseil et l'assistance juridique aux directions et aux opérationnels. Conduire des missions ou des projets, de l'élaboration de l'état des lieux à l'analyse des problématiques posées et à l'élaboration de solutions. Peut assurer la coordination et la supervision d'une équipe de juristes spécialisés.</i>
		Responsable Juridique	<i>Organiser, superviser et contrôler les activités d'un service juridique dans son rôle de conseil auprès des directions et mettre en œuvre les conditions assurant le respect de la loi et de la réglementation, et à la préservation des intérêts de l'entreprise dans son développement et dans ses actes.</i>
	Etudes-Projet-Achat	Acheteur (euse)	<i>Assurer la responsabilité de portefeuilles d'achats hors programmes et contribuer à optimiser les coûts d'achats de l'entreprise en support des Directions. Analyser, prospecter les marchés et conduire les appels d'offre et les négociations jusqu'à l'établissement des contrats d'achat.</i>
		Assistant(e) Projet/ Etudes	<i>Participer à la conduite de projets et/ou d'études apportant analyse, proposition, et expertise dans un ou plusieurs domaines d'activité de l'entreprise.</i>
		Auditeur (trice) Interne	<i>Identifier, évaluer et contrôler les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance de l'entreprise et apporter conseils et méthodologie en vue d'atteindre ses objectifs, d'accroître sa performance et de créer de la valeur ajoutée.</i>
		Chargé(e) d'Etudes	<i>Conduire des études quantitatives et qualitatives apportant analyse, conseil, propositions, et expertise dans un ou plusieurs domaines d'activité de l'entreprise.</i>
		Chargé(e) de Mission	<i>Conduire des missions pour une direction de l'entreprise, apportant analyse, conseil, propositions, appui et/ou expertise, et le cas échéant superviser la mise en œuvre de la préconisation.</i>

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	Définition
		Chef de Projet	<i>Conduire des projets, de l'expression de besoins et de l'analyse des impacts, à la remise des livrables. Définir, organiser et superviser le plan de déploiement des projets et les moyens alloués dans le respect du cahier des charges.</i>
		Responsable de Projets	<i>Assurer la responsabilité d'un portefeuille de projets, définir et contrôler les moyens contribuant à leur réalisation dans le respect des cahiers des charges, des objectifs de cohérence des projets et de qualité. Organiser, coordonner et contrôler les activités des chefs de projet.</i>
	Support à l'Organisation	Assistant(e) logistique	<i>Assurer les activités courantes d'intendance et de logistique liées à la l'organisation des moyens généraux et/ou en support avec l'exploitation.</i>
		Chef d'Equipe	<i>Coordonner, superviser et participer à l'activité d'une équipe de techniciens, d'ouvriers ou d'employés, dans la réalisation des missions de l'équipe.</i>
		Chef de Service	<i>Assurer la responsabilité de la coordination, de la mise œuvre et de la supervision des activités d'un service. Participer aux études, missions et projets contribuant à l'évolution des activités dans son domaine de spécialité.</i>
		Responsable de Service	<i>Assurer la responsabilité de l'organisation, de l'encadrement, de la réalisation et du contrôle des activités d'un service composé de techniciens supérieurs et/ou de cadres. Conduire les études, missions et projets contribuant à l'évolution des activités dans son domaine de spécialité.</i>

I. III Classification des métiers et des emplois

Tout salarié est rattaché à un des métiers ou emplois de référence figurant dans la « Nomenclature Générale des métiers et des emplois » (Annexe I.II), lequel est rattaché à un des groupes de classification ci-dessous.

Les salariés disposant d'une grande expérience dans leur emploi peuvent par ailleurs accéder à un groupe de classification supérieur relevant de la classification « spécialisé » selon la grille générale d'évolution de carrière exposée à l'annexe I.IV. « Grille d'évolution de carrière ».

Groupe 1 - Ouvriers et Employés 1

Exécuter, dans le cadre d'instructions et/ou de procédures définies, des tâches et activités professionnelles simples.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Formation initiale professionnelle de niveau CAP/BEP avec expérience professionnelle sur références dans la spécialité ou formation générale de niveau baccalauréat
Ou expérience professionnelle équivalente

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Immobilier & Moyens Généraux	Services	Agent de courrier
		Agent de reprographie
		Standardiste
		Chauffeur -Conducteur(trice)
	Exploitation Bâtiment	Agent de Nettoyage
		Ouvrier d'entretien et de logistique

Handwritten notes in blue ink: "MC" at the top right, "DG" in the middle, and "R" at the bottom right.

Groupe 2 - Ouvriers et d'Employés 2

Exécuter, dans le cadre d'instructions et/ou de procédures générales de travail, des tâches et activités professionnelles pouvant être complexes.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Formation initiale professionnelle sanctionnée par un diplôme de type CAP/BEP avec expérience professionnelle sur références dans la spécialité ou formation générale sanctionnée par un diplôme de niveau baccalauréat

Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Production - Fabrication - Technologies	Décor	Menuisier
		Peintre
		Tapissier
	Plateau	Accessoiriste
		Assistant(e) technique
		Machiniste
Immobilier & Moyens Généraux	Services	Chargé(e) d'Accueil
		Magasinier
Gestion d'entreprise	Support à l'organisation*	Assistant(e) logistique

MC
D. J
JG
P

Groupe 3 - Techniciens et Maîtrise

Assurer, dans le cadre de résultats à atteindre ou de directives générales de travail, la prise en charge de tâches et activités professionnelles, en réalisant si nécessaire des adaptations du mode opératoire pour faire face aux difficultés rencontrées.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Formation initiale sanctionnée par un diplôme de type Baccalauréat professionnel ou général à BAC + 2, avec une expérience professionnelle inférieure à 2 ans.

Ou expérience professionnelle équivalente

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi	
Production - Fabrication - Technologies	Production	Assistant(e) d'Emission	
	Production opérationnelle et organisation	Régisseur	
	Plateau		Chef maquilleur(se)
			Electricien(ne) - Eclairagiste
	Exploitation Moyens Audiovisuels		Assistant(e) d'Exploitation
			Opérateur(trice) d'habillage
			Opérateur(trice) Prompteur
			Sous-titreur Adaptateur
	Gestion d'entreprise	Comptabilité et Finance	Aide Comptable
		Assistanat	Gestionnaire Administratif(ve)
Secrétaire Assistant(e)			
Programmes	Support à l'information	Assistant(e) d'Edition	

Σ . MC
 dt R 87

Groupe 4 - Techniciens supérieurs

Assurer, dans le cadre de résultats à atteindre ou de directives générales de travail, la prise en charge de tâches et activités professionnelles complexes, nécessitant la prise d'initiatives pour préparer le travail et l'effectuer dans différents contextes.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac + 2 / + 3.
Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Communication - Marketing - Etudes	Communication Interne/Externe	Chargé(e) de Communication Relationnelle
		Chargé(e) de Communication Visuelle
Production - Fabrication - Technologies	Production	Chargé(e) de réalisation Radio
	Production Opérationnelle et Organisation	Adjoint(e) de Production
		Assistant(e) de réalisation
	Plateau	Chef de plateau
	Exploitation Moyens Audiovisuels	Chef Monteur
		Chef - Opérateur(trice) du son/Mixeur (Télé ou Radio)
		Infographiste
		Chef - Opérateur(trice) de Prise de Vue
		Scripte
	Diffusion et Echanges	Technicien(ne) d'Exploitation Vidéo & Audiovisuelle
		Gestionnaire de médias
	Maintenance - Administration	Technicien(ne) d'Exploitation Antennes
		Technicien(ne) de Maintenance informatique

Handwritten notes in blue ink: "78 MC" and "96 P".

Gestion d'entreprise		Chargé(e) de gestion administrative
	Ressources Humaines	Gestionnaire Administration du Personnel et Paye
	Comptabilité et Finance	Comptable
	Assistanat	Assistant(e) de Direction
	Support à l'organisation	Chef d'équipe
Immobilier & Moyens Généraux	Services	Gestionnaire des Parcs
		Archiviste
	Exploitation Bâtiment	Technicien(ne) de Maintenance et d'Exploitation Energie Climatisation
		Technicien(ne) de Maintenance et d'Exploitation Téléphonie
Programmes	Conception et Suivi des Programmes	Documentaliste
	Programmation	Chargé(e) de visionnage Editorial
		Technicien(ne) programmation grilles
		Technicien(ne) programmation conducteur
	Support à l'information	Assistant(e) de Rédaction
		Assistant(e) de Locale

26
27
8.
R
Mc

Groupe 5 - Cadres 1

Assurer la responsabilité de la réalisation d'activités requérant la mise en œuvre de larges connaissances dans un ou plusieurs domaines professionnels en utilisant les outils et méthodes adaptés et suivant les procédures existantes de manière autonome.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac + 3 / + 5 avec de 2 à 5 années d'expérience professionnelle.

Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Communication – Marketing - Etudes	Communication Interne/Externe	Cadre de la communication
Production – Fabrication - Technologies		Cadre d'Exploitation
	Diffusion et échange	Chargé(e) de contrôle qualité
		Chargé(e) d'exploitation Antennes
	Production	Coordinateur d'Emission
	Production Opérationnelle et Organisation	Cadre à la production
Régisseur de production		
Gestion d'entreprise		Cadre de Gestion
	Santé et Qualité de Vie au Travail	Infirmier(e)
	Comptabilité et Finance	Comptable Général(e)
	Etudes – Projet - Achat	Assistant(e) Projet/Etudes
Immobilier & Moyens Généraux		Cadre Immobilier & des moyens généraux
Programmes		Cadre des programmes
	Conception et Suivi des Programmes Programmation	Contrôleur (euse) des obligations de Programmes

Groupe 6 - Cadres 2

Assurer la responsabilité de la réalisation d'activités requérant la mise en œuvre de larges connaissances dans un ou plusieurs domaines professionnels, dans un cadre d'autonomie permettant de résoudre les problèmes relatifs aux outils, méthodes et procédures utilisés.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac +3 / + 5 avec de 2 à 5 années d'expérience professionnelle.

Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Communication-Marketing-Etudes	Communication Interne/Externe	Chargé(e) de presse
		Chargé(e) de communication
		Chargé(e) de Communication Promotionnelle et Publicitaire
		Chargé(e) de Relations Publiques & d'événements
		Chargé(e) des partenariats
		Concepteur (trice) Rédacteur (trice) Multimédia
		Graphiste
Production – Fabrication - Études	Production Opérationnelle et Organisationnelle	Adjoint(e) d'Administrateur de Production
		Planificateur (trice)
	Décor	Décorateur (trice) Ensemblier
	Exploitation Moyens Audiovisuels	Chef d'Equipement (Vidéo/Son/Post Production)
	Diffusion et Echanges	Chef d'Exploitation Antennes
		Planificateur (trice) de Moyens de Liaison

Handwritten notes in blue ink: "Me", "D.", "dg", and "P".

	Maintenance – Administration Technologies	Administrateur (trice) Systèmes, Réseaux et Bases de données
Gestion d'entreprise	Ressources Humaines	Chargé(e) de Développement Ressources Humaines
		Chargé(e) de Formation
		Chargé(e) du Dialogue Social
		Chargé(e) d'Administration du Personnel et Paie
		Interlocuteur(trice) Ressources Humaines
	Santé et Qualité de Vie au Travail	Chargé(e) de la Santé et la Qualité de Vie au Travail
	Comptabilité et Finance	Contrôleur (euse) budgétaire
	Support à l'organisation	Chef de service
Programmes	Programmation	Chargé(e) de programmation
		Gestionnaire d'Antennes
		Gestionnaire de Conduite d'Antennes

Handwritten notes in blue ink, including the letters "Me" and several illegible scribbles.

Groupe 7 - Cadres 3

Assurer la responsabilité de la réalisation d'activités requérant la mise en œuvre de connaissances approfondies dans un ou plusieurs domaines professionnels, dans un cadre d'autonomie permettant de faire évoluer les outils, méthodes et/ou procédures utilisés.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac + 5 avec une expérience de 4 à 7 années d'expérience professionnelle.

Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Communication	Communication Interne/Externe	Responsable de projets et d'actions de communication
	Marketing-Etudes	Chargé(e) d'études Marketing Antennes
		Chargé(e) de Marketing numérique
Production - Fabrication - Technologies	Production	Chargé(e) de Négociations Acquisitions
	Production opérationnelle et organisation	Chargé de réalisation émissions TV
	Plateau	Responsable Lumière
	Exploitation Moyens Audiovisuels	Responsable de Régie
	Développement Technologies	Ingénieur(e) Technologies
		Ingénieur(e) Méthodes et Qualité
Gestion d'entreprise	Comptabilité et Finance	Contrôleur(euse) de gestion
		Responsable de Gestion Comptable
	Etudes - Projet - Achat	Acheteur (euse)
		Chargé(e) d'Etudes

MC
 D
 E.
 DE
 P

		Chargé(e) de mission
	Juridique	Juriste
	Support à l'Organisation	Responsable de service
Programmes	Conception et Suivi des Programmes	Chargé(e) de l'habillage
	Editeur numérique	Chargé(e) d'Edition numérique

Groupe 8 - Cadres 4

Assurer la responsabilité de la réalisation et/ou de la coordination d'activités importantes pour l'entreprise et requérant la mise en œuvre de connaissances approfondies dans un ou plusieurs domaines professionnels, dans un cadre d'autonomie permettant de faire évoluer les outils, méthodes et/ou procédures utilisés.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac + 5 avec une expérience professionnelle minimale de 5 ans dans la spécialité

Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Production - Fabrication - Technologies	Production Opérationnelle et Organisation	Chargé(e) de Production
	Décor	Chef Décorateur (trice)
	Maintenance - Administration Technologies	Responsable de Maintenance informatique
		Responsable de Maintenance Systèmes Audiovisuels
Développement Technologies	Chef de Projet Technologies	
Gestion d'entreprise	Juridique	Juriste spécialisé(e)
	Etudes - Projet - Achat	Auditeur (trice) interne
		Chef de projet
Immobilier & Moyens Généraux	Services	Responsable de Services Généraux
Programmes	Conception et Suivi des Programmes	Conseiller de programmes
		Responsable d'Autopromotion
		Responsable de Programmes Radio
	Editeur numérique	Chef de produit numérique
		Chef de projet numérique
	Programmation	Chef de chaine

Groupe 9 - Cadres supérieurs 1

Assurer seul, dans le cadre d'objectifs à atteindre, la responsabilité et la coordination d'activités importantes pour l'entreprise et requérant la mise en œuvre d'une expérience et de connaissances approfondies dans un ou plusieurs domaines professionnels. Le cadre supérieur 1 contribue au développement de son périmètre d'activité.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac + 5 avec une expérience professionnelle large et diversifiée.

Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Communication - Marketing - Etudes	Communication Interne/Externe	Responsable de Communication
Production - Fabrication - Technologies	Production	Administrateur (trice) de Production
	Production Opérationnelle et Organisation	Adjoint(e) au Responsable de Centre Technique
		Organisateur (trice) d'activités
Gestion d'entreprise	Ressources Humaines	Responsable Ressources Humaines
		Responsable Gestion et Administration RH
	Comptabilité et Finance	Responsable Comptabilités
		Responsable de Contrôle de Gestion
	Juridique	Responsable Juridique
	Etudes-Projet-Achat	Responsable de Projets
Immobilier & Moyens Généraux	Immobilier	Responsable des Opérations Immobilières
Programmes	Conception et Suivi des Programmes	Responsable de la Déontologie des programmes et des obligations de l'Antenne
		Responsable de Programmes
	Programmation	Responsable de Programmation

Handwritten notes:
 DG
 D. Mc
 @

Groupe 10 - Cadres supérieurs 2

Assurer seul, dans le cadre d'objectifs à atteindre, la responsabilité et la coordination d'activités majeures pour l'entreprise, requérant la mise en œuvre d'une expérience et de connaissances approfondies dans un ou plusieurs domaines professionnels. Le cadre supérieur 2 assure le développement de son périmètre d'activité.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac + 5 avec une expérience professionnelle large et diversifiée.

Ou expérience professionnelle équivalente.

Familles	Métiers	Libellé de l'emploi
Production - Fabrication - Technologies	Production Opérationnelle et Organisation	Responsable de Centre Technique
	Développement Technologies	Responsable de Projets Technologies
Gestion d'entreprise	Comptabilité et Finance	Responsable Administratif & Financier
		Responsable Finances

Jr *2. Mc*
76 *11*

Groupe 11 – Cadres supérieurs 3

Assurer seul, dans le cadre d'objectifs à atteindre, la responsabilité, la coordination et le développement d'un ou plusieurs secteurs d'activité de l'entreprise, requérant la mise en œuvre d'une expérience approfondie et de vastes connaissances dans un ou plusieurs domaines professionnels.

Formation ou expérience professionnelle requise :

Etudes supérieures sanctionnées par un diplôme de niveau Bac + 5 avec une expérience professionnelle large et diversifiée intégrant des fonctions d'encadrement.
Ou expérience professionnelle équivalente.

MC
D.
D
D
C

I.III Grille Générale de rémunération

Catégorie	Groupe de Classification	Libellé du groupe de classification	Salaire annuel brut minimum
Ouvriers / Employés	1	Ouvrier / Employé 1	20 000
	2	Ouvrier / Employé 2	21 500
Techniciens / Maîtrise / Techniciens supérieurs	3	Technicien / Maîtrise	23 000
	4	Technicien supérieur	25 250
Cadres	5	Cadre 1	29 450
	6	Cadre 2	30 700
	7	Cadre 3	31 950
	8	Cadre 4	35 950
Cadres supérieurs	9	Cadre supérieur 1	37950
	10	Cadre supérieur 2	45500
	11	Cadre supérieur 3	56200

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Handwritten signature and initials:
D. MC
a

I.IV Grilles d'évolution de carrière

Grille Générale d'évolution de carrière

GRILLE GENERALE D'EVOLUTION DE CARRIERE									
GROUPE DE CLASSIFICATION		POSSIBILITES D'EVOLUTION DE CARRIERE							
		GRILLE A		GRILLE B		GRILLE C		GRILLE "SPECIALISE"	
		ACCES		CONFIRME		MAITRISE		EXPERTISE	
		Niveau de classification	saalaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté	Niveau de classification	saalaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté	Niveau de classification	saalaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté	Libellé du groupe	Niveau de classification
1		1A	20000	1B	21538	1C	24368		
	2 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 1					2 spécialisé	2B	28259
2		2A	21500	2B	23153	2C	26196		
	3 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 2					3 spécialisé	3S	30379
3		3A	23000	3B	24768	3C	28023		
	4 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 3					4 spécialisé	4S	32499
4		4A	25250	4B	27191	4C	30785		
	5 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 4					5 spécialisé	5S	33130
5		5A	29450	5B	31714	5C	35882		
	6 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 5					6 spécialisé	6S	38641
6		6A	30700	6B	33051	6C	37405		
	7 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 6					7 spécialisé	7S	43375
7		7A	31950	7B	34407	7C	38928		
	8 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 7					8 spécialisé	8S	45154
8		8A	35950	8B	38714	8C	43802		
	9 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 8					9 spécialisé	9S	50796
9		9A	37950	9B	47170	9C	54600		
	10 spécialisé	Accès ouvert aux salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe 9					10 spécialisé	10S	57600
10		10A	45500	10B	54600	10C	59150		
11		11A	56200	11B	67440	11C	73050		

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Handwritten signatures and initials:
 OK
 Z. MC
 P

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 1 -

Groupe 1 – Ouvriers Employés 1

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
OUVRIERS / EMPLOYES	1	1A	ACCES	1	20 000
				2	20 500
				3	21 013
		1B	CONFIRME	4	21 538
				5	22 076
				6	22 628
				7	23 194
				8	23 774
		1C	MAITRISE	9	24 368
				10	24 977
				11	25 602
				12	26 242
				13	26 898
				14	27 570

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 2 Spécialisé – Ouvriers Employés 2 spécialisés

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
OUVRIERS / EMPLOYES	2 Spécialisé	2S	EXPERTISE	15	28 259
				16	28 966
				17	29 690
				18	30 432
				19	31 193
				20	31 973
				21	32 772

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Handwritten notes:
Jh 2 - Mc
20 2

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 2 -

Groupe 2 - Ouvriers Employés 2

CATEGORIE	GRUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaires annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
OUVRIERS / EMPLOYES	2	2A	ACCES	1	21 500
				2	22 038
				3	22 588
		2B	CONFIRME	4	23 153
				5	23 732
				6	24 325
				7	24 933
				8	25 557
		2C	MAITRISE	9	26 196
				10	26 851
				11	27 522
				12	28 210
				13	28 915
				14	29 638

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 3 Spécialisé – Ouvriers Employés 3 spécialisés

CATEGORIE	GRUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaires annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
OUVRIERS / EMPLOYES	3 Spécialisé	3S	EXPERTISE	15	30 379
				16	31 138
				17	31 917
				18	32 715
				19	33 533
				20	34 371
				21	35 230

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 3 -

Groupe 3 – Techniciens Maîtrise

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
TECHNICIENS / MAÎTRISE / TECHNICIENS SUPERIEURS	3	3A	ACCES	1	23 000
				2	23 575
				3	24 164
		3B	CONFIRME	4	24 768
				5	25 388
				6	26 022
				7	26 673
				8	27 340
				9	28 023
		3C	MAÎTRISE	10	28 724
				11	29 442
				12	30 178
				13	30 932
				14	31 706

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 4 spécialisé – Techniciens Maîtrise spécialisés

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
TECHNICIENS / MAÎTRISE / TECHNICIENS SUPERIEURS	4 Spécialisé	4S	EXPERTISE	15	32 499
				16	33 311
				17	34 144
				18	34 997
				19	35 872
				20	36 769
				21	37 688

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.



 Z. MC
 JG
 E

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 4 -

Groupe 4 – Techniciens supérieurs

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
TECHNICIENS / MAITRISE / TECHNICIENS SUPERIEURS	4	4A	ACCES	1	25 250
				2	25 881
				3	26 528
		4B	CONFIRME	4	27 191
				5	27 871
				6	28 568
				7	29 282
				8	30 014
		4C	MAITRISE	9	30 765
				10	31 534
				11	32 322
				12	33 130
				13	33 958
				14	34 807

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 5 spécialisé – Cadres spécialisés

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	5 Spécialisé	5S	EXPERTISE	12	33 130
				13	33 958
				14	34 807
				15	35 678
				16	36 570
				17	37 484
				18	38 421
				19	39 381
				20	40 366
				21	41 375
				22	42 409
				23	43 470
24	44 556				

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

HC
2.
J
D
E

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 5 -

Groupe 5 – Cadres 1

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	5	5A	ACCES	1	29 450
				2	30 186
				3	30 941
		5B	CONFIRME	4	31 714
				5	32 507
				6	33 320
				7	34 153
				8	35 007
		5C	MAITRISE	9	35 882
				10	36 779
				11	37 698
				12	38 641
				13	39 607
				14	40 597

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 6 spécialisé – Cadres 2 spécialisés

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	6 spécialisé	6S	EXPERTISE	12	38 641
				13	39 607
				14	40 597
				15	41 612
				16	42 652
				17	43 719
				18	44 812
				19	45 932
				20	47 080
				21	48 257

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

MC
E.
DG
P

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 6 -

Groupe 6 – Cadres 2

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaires annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	6	6A	ACCES	1	30 700
				2	31 468
				3	32 254
		6B	CONFIRME	4	33 061
				5	33 887
				6	34 734
				7	35 603
				8	36 493
		6C	MAITRISE	9	37 405
				10	38 340
				11	39 299
				12	40 281
				13	41 288
				14	42 320

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 7 spécialisé – Cadres 3 spécialisé

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaires annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	7 Spécialisé	7S	EXPERTISE	15	43 378
				16	44 462
				17	45 574
				18	46 713
				19	47 881
				20	49 078
				21	50 305

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

MC
Z.
JG
P

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 7 -

Groupe 7 – Cadres 3

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaires annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	7	7A	ACCES	1	31 950
				2	32 749
				3	33 567
		7B	CONFIRME	4	34 407
				5	35 267
				6	36 148
				7	37 052
				8	37 879
		7C	MAITRISE	9	38 928
				10	39 901
				11	40 899
				12	41 921
				13	42 969
				14	44 043

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 8 spécialisé – Cadres 4 spécialisés

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaires annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	8 Spécialisé	8S	EXPERTISE	15	45 154
				16	46 283
				17	47 440
				18	48 626
				19	49 842
				20	51 088
				21	52 365

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Grilles détaillées d'évolution de carrière
- Emplois relevant du groupe 8 -

Groupe 8 – Cadres 4

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	8	8A	ACCES	1	36 950
				2	36 849
				3	37 770
		8B	CONFIRME	4	38 714
				5	39 682
				6	40 674
				7	41 691
				8	42 733
		8C	MATRISE	9	43 802
				10	44 897
				11	46 019
				12	47 170
				13	48 349
				14	49 557

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Groupe d'évolution
Groupe 9 spécialisés – Cadres supérieurs spécialisés

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Niveau de placement	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES	9 Spécialisé	9S	EXPERTISE	15	50 796
				16	52 066
				17	53 368
				18	54 702
				19	56 069
				20	57 471
				21	58 908

Le positionnement sur le dernier niveau de placement n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Σ. MC
① 20 ②

Grilles détaillées d'évolution de carrière

Groupe 9 – Cadres supérieurs 1

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES SUPERIEURS	9	9A	ACCES	37 950
		9B	CONFIRME	47 170
		9C	MAITRISE	54 600

Le positionnement sur le dernier niveau de classification n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle

Groupe d'évolution Groupe 10 spécialisés – Cadres supérieurs 2 spécialisés

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES SUPERIEURS	10 Spécialisé	10S	EXPERTISE	57 600

Le positionnement sur le dernier niveau de classification n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Grilles détaillées d'évolution de carrière

Groupe 10 – Cadres supérieurs 2

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES SUPERIEURS	10	10A	ACCES	45 500
		10B	CONFIRME	54 600
		10C	MAITRISE	59 150

Le positionnement sur le dernier niveau de classification n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Grilles détaillées d'évolution de carrière

Groupe 11 – Cadres supérieurs 3

CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	NIVEAU DE CLASSIFICATION	NIVEAU D'EXPERTISE	Salaire annuel brut minimal hors prime d'ancienneté
CADRES SUPÉRIEURS	11	11A	ACCES	56 200
		11B	CONFIRME	67 440
		11C	MAITRISE	73 060

Le positionnement sur le dernier niveau de classification n'exclut pas de pouvoir bénéficier d'une revalorisation individuelle.

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

I.V Grille de progression salariale garantie

GRILLE D'EVOLUTION SALARIALE GARANTIE			
CATEGORIE	GROUPE DE CLASSIFICATION	Nombre d'années d'ancienneté dans le groupe de classification	Salaire annuel brut garanti prime d'ancienneté comprise
OUVRIERS / EMPLOYES	1	10	22 700 €
		20	24 500 €
		30	26 800 €
	2	10	24 400 €
		20	26 348 €
		30	28 900 €
TECHNICIENS / MAITRISE / TECHNICIENS SUPERIEURS	3	10	26 100 €
		20	28 200 €
		30	30 900 €
	4	10	28 500 €
		20	31 000 €
		30	34 000 €
CADRES	5	10	33 400 €
		20	36 600 €
		30	40 100 €
	6	10	34 800 €
		20	38 200 €
		30	41 800 €
	7	10	36 100 €
		20	39 700 €
		30	43 500 €
	8	10	40 400 €
		20	44 700 €
		30	49 000 €
CADRES SUPERIEURS	9	10	42 800 €
		20	47 200 €
		30	51 700 €
	10	10	51 100 €
		20	56 600 €
		30	62 000 €
	11	10	63 100 €
		20	69 800 €
		30	76 500 €

Σ. HC

D
D
Q

II ANNEXE RELATIVE AU TEMPS DE TRAVAIL

II.1 CADRES ELIGIBLES AU DECOMPTE ANNUEL EN JOURS TRAVAILLES

Les salariés occupant un emploi ou un poste relevant du groupe de classification 9 (cadre supérieur 1) ou supérieur sont éligibles au décompte annuel en jours travaillés.

Les collaborateurs occupant un des emplois figurant ci-après sont également éligibles au décompte annuel en jours travaillés.

Famille – Programmes

Métier – Conception et Suivi des Programmes :

- Responsable de Programmes
- Responsable de Programmes Radio
- Conseiller(e) de Programmes
- Chargé(e) de l'Habillage
- Responsable d'Autopromotion
- Responsable de la Déontologie des Programmes et des Obligation de l'Antenne
- Responsable de Programmation
- Chef de Produit Numérique

Métier – Editeur Numérique :

- Chef de Produit Numérique
- Chef de Projet Numérique

Famille – Production – Fabrication – Technologies

Métier – Production :

- Administrateur(ice) de Productions
- Chargé(e) de Négociations Acquisitions
- Chargé(e) de Production
- Responsable de Centre Technique

Métier – Décor :

- Décorateur(ice) Ensemblier
- Chef Décorateur(ice)

Métier – Exploitation Moyens Audiovisuels :

- Responsable de Régie
- Chef d'Equipe(m)ent (Vidéo/Son/Post Production)
- Chef de Projet Technologies
- Responsable de Projets Technologies

Famille – Communication – Marketing – Etudes

Métier – Communication Interne/Externe :

- Chargé(e) de Relations Publiques et d'Evénements
- Chargé(e) de Communication Promotionnelle ou Publicitaire

Σ. Mc
→ 74 ②

- Chargé(e) de Communication
- Responsable de Communication

Famille – Immobilier – Moyens Généraux

Métier – Services :

- Responsable de Services Généraux

Métier – Immobilier :

- Responsable des Opérations Immobilières

Famille – Gestion d'Entreprise

Métier – Ressources Humaines :

- Responsable Gestion et Administration RH
- Responsable Ressources Humaines
- Responsable Comptabilité
- Responsable de Contrôle de Gestion
- Responsable Finances
- Responsable Administratif et Financier
- Responsable de service
- Chef de service

Métier – Juridique :

- Responsable Juridique
- Juriste Spécialisé(e)

Métier – Etudes – Projets – Achats :

- Chargé(e) d'Etudes
- Auditeur(ice) Interne
- Chef de Projet
- Acheteur(se)

Certains emplois éligibles peuvent ne pas figurer dans la liste du fait de leur caractère unique ou très spécifique. Ils pourront s'y ajouter après information du comité de suivi.

D. MC
J
J
R

I - ANNEXE RELATIVE PRINCIPES PROFESSIONNELS
APPLICABLES AU PERSONNEL JOURNALISTE

I.1 CHARTE D'ETHIQUE PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES

Le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre.

Ces principes et les règles éthiques ci-après engagent chaque journaliste, quelles que soient sa fonction, sa responsabilité au sein de la chaîne éditoriale et la forme de presse dans laquelle il exerce.

Cependant, la responsabilité du journaliste ne peut être confondue avec celle de l'éditeur, ni dispenser ce dernier de ses propres obligations.

Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, situer dans son contexte, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité ; il ne peut se confondre avec la communication. Son exercice demande du temps et des moyens, quel que soit le support. Il ne peut y avoir de respect des règles déontologiques sans mise en œuvre des conditions d'exercice qu'elles nécessitent.

La notion d'urgence dans la diffusion d'une information ou d'exclusivité ne doit pas l'emporter sur le sérieux de l'enquête et la vérification des sources.

La sécurité matérielle et morale est la base de l'indépendance du journaliste. Elle doit être assurée, quel que soit le contrat de travail qui le lie à l'entreprise.

L'exercice du métier à la pige bénéficie des mêmes garanties que celles dont disposent les journalistes mensualisés.

Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou sa conscience professionnelle, ni aux principes et règles de cette charte.

Le journaliste accomplit tous les actes de sa profession (enquête, investigations, prise d'images et de sons, etc...) librement, a accès à toutes les sources d'information concernant les faits qui conditionnent la vie publique et voit la protection du secret de ses sources garantie.

C'est dans ces conditions qu'un journaliste digne de ce nom :

- Prend la responsabilité de toutes ses productions professionnelles, mêmes anonymes ;
- Respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence ;
- Tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles ;
- Exerce la plus grande vigilance avant de diffuser des informations d'où qu'elles viennent ;
- Dispose d'un droit de suite, qui est aussi un devoir, sur les informations qu'il diffuse et fait en sorte de rectifier rapidement toute information diffusée qui se révélerait inexacte ;

Σ. MC
JH JG P

- N'accepte en matière de déontologie et d'honneur professionnel que la juridiction de ses pairs ; répond devant la justice des délits prévus par la loi ;
- Défend la liberté d'expression, d'opinion, de l'information, du commentaire et de la critique ;
- Proscrit tout moyen déloyal et vénal pour obtenir une information. Dans le cas où sa sécurité, celle de ses sources ou la gravité des faits l'obligent à taire sa qualité de journaliste, il prévient sa hiérarchie et en donne dès que possible explication au public ;
- Ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ;
- N'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ;
- Refuse et combat, comme contraire à son éthique professionnelle, toute confusion entre journalisme et communication ;
- Cite les confrères dont il utilise le travail, ne commet aucun plagiat ;
- Ne sollicite pas la place d'un confrère en offrant de travailler à des conditions inférieures ;
- Garde le secret professionnel et protège les sources de ses informations ;
- Ne confond pas son rôle avec celui du policier ou du juge.

I.II Collaborations extérieures des journalistes

	AUTORISEE SUR LE TEMPS LIBRE	SOUMISE A AUTORISATION	INTERDITE
ACTIVITE D'AUTEUR Edition (essai ou fiction) Cinéma	 X X		
COLLABORATION JOURNALISTIQUE Secteur public ou privé non concurrentiel Activité ponctuelle Secteur privé concurrentiel Domaines des programmes		 X X	 X

Handwritten notes and signatures in blue ink, including the letters "MC" and "DF" and a signature.

Associations à but non lucratif		X	
ENSEIGNEMENT			
Organismes agréés CCNTJ, INA		X	X
Ecoles de journalisme non agréées ou de communication			
Autres organismes d'enseignement		X	
MEDIATRaining			X
COLLABORATION A DES « EVENEMENTS » DIVERS, COLLOQUES, SEMINAIRES, SALONS, etc.			
Organisé par une entreprise extérieure			X
Organisé par un institutionnel		X	
Organisé par une association			
. collaboration non médiatisée non rémunérée	X		
. collaboration non médiatisée rémunérée			X
. collaboration médiatisée non Rémunérée	X		
. collaboration médiatisée rémunérée			X
COLLABORATION A UN DOCUMENT ECRIT OU AUDIOVISUEL			
Pour le compte d'une entreprise :			
. Communication			X

87 8. Mc
96 Q

interne			
. Communication externe			x
Pour un institutionnel :			
. Communication interne			X
. Communication externe			x
Pour une association :			
. Collaboration non médiatisée non rémunérée	x		
. Collaboration non médiatisée rémunérée			x
. Collaboration médiatisée non rémunérée	x	x	
. Collaboration médiatisée rémunérée			x

I.III Droit moral et patrimonial des journalistes

Il est rappelé que le droit moral et patrimonial des journalistes est régi à la date du présent accord par « l'accord de groupe relatif aux modalités d'utilisation des œuvres des journalistes pour les sociétés France 2, France 3, RFO et France Télévisions Interactive » du 3 mai 2007.

Handwritten notes in blue ink: "7", "2.", "Mc", "96", and "G".

II ANNEXES RELATIVES AUX FONCTIONS, FILIERE ET REMUNERATION

II.I Nomenclature Générale des fonctions journalistes

Fonction	Mission principale
Rédacteur reporter	Journaliste chargé de rechercher des informations, les vérifier, les situer dans un contexte, les hiérarchiser, les mettre en forme en cohérence avec l'angle rédactionnel défini avec la hiérarchie en vue de leur publication. Il assume la responsabilité éditoriale des sujets (reportages, commentaires, interviews...) qu'il réalise.
Journaliste reporter d'Images	Journaliste chargé de réaliser les images et/ou des reportages d'actualité, dossiers, magazines, en cohérence avec l'angle rédactionnel défini avec la hiérarchie. Etant responsable ou co-responsable du contenu, il doit garantir la valeur informative des images et la qualité technique de la prise de vues.
Chef d'édition	Journaliste chargé, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de suivre l'élaboration d'une édition d'information et de coordonner les moyens techniques nécessaires. Il s'assure du bon déroulement de la diffusion d'une édition d'information ou de sa mise en ligne.
Journaliste spécialisé	Journaliste chargé de réaliser des sujets ou reportages dans un domaine dont il est spécialiste. Sa qualification est attestée soit : <ul style="list-style-type: none"> - par des diplômes - par une formation - par le constat d'une pratique journalistique dans un domaine spécifique
Journaliste bilingue	Journaliste chargé de réaliser des sujets et/ou reportages liés à l'actualité et en assurer la déclinaison régulièrement à l'antenne, dans une langue étrangère, nationale, régionale ou locale.
Secrétaire de rédaction	Journaliste chargé d'assurer, sous l'autorité d'un rédacteur en chef, la rigueur et la cohérence rédactionnelle et graphique d'une édition. Le secrétaire de rédaction réunit et prépare tous les documents rédactionnels et s'assure de leur diffusion et/ou de leur mise en ligne dans le respect de la ligne éditoriale.
Coordinateur (trice) d'échanges régionaux et interrégionaux	Journaliste chargé d'assurer la sélection quotidienne et la mise à disposition auprès des services et/ou des éditions de sujets et d'images en provenance de TV et agences régionales.
Coordinateur (trice) d'échanges nationaux et internationaux	Journaliste chargé d'assurer la sélection quotidienne et la fourniture auprès des services et/ou des éditions de sujets et d'images en provenance de TV et agences nationales ou étrangères. Il met à disposition des TV et agences nationales ou étrangères des sujets et/ou images en provenance des rédactions de l'entreprise.
Grand reporter	Journaliste de grande expérience, chargé d'assurer la couverture d'événements de l'actualité régionale, nationale ou internationale, de reportages, de sujets d'enquêtes et d'investigations pour des éditions d'information, de documentaires ou de magazines d'information, en cohérence avec l'angle rédactionnel défini avec la hiérarchie. Le Grand reporter peut être appelé à diriger et coordonner ponctuellement une équipe de reporters.
Responsable d'édition	Journaliste chargé de coordonner, sous l'autorité du rédacteur en chef, l'édition et la fabrication des contenus pour les éditions d'information des différents supports et/ou antennes. Journaliste de grande expérience, il peut être amené à prendre des décisions d'ordre rédactionnel ou éditorial avant et pendant la diffusion.
Chef de service adjoint	Journaliste chargé de co-animer et co-gérer un service de la Rédaction en vue de l'élaboration et de la mise à l'antenne et/ou de la mise en ligne de sujets relevant de son domaine, en cohérence avec les orientations définies par la direction de l'information. Le chef de service adjoint supplée le chef de service en son absence.
Envoyé spécial permanent	Journaliste chargé d'assurer, pour des éditions d'information et sous l'autorité de la hiérarchie, la responsabilité rédactionnelle et la réalisation de sujets et de directs à l'étranger, en fonction de l'actualité du pays ou de la zone géographique où il exerce sa mission pour une durée déterminée, dans le cadre des moyens et des ressources alloués par l'entreprise.
Chef de service	Journaliste chargé d'encadrer et animer un service de la Rédaction en vue de l'élaboration et de la mise à l'antenne de sujets relevant de son domaine, en liaison avec la ou les rédaction(s) en chef et en cohérence avec les orientations définies par la direction de l'information.

Rédacteur (trice) en chef Adjoint(e)	Journaliste chargé d'assister et/ou suppléer le rédacteur en chef dans l'ensemble des activités qu'impliquent l'élaboration et la fabrication d'une ou de différentes éditions ou sessions d'information (JT, magazine...). En région, le Rédacteur en chef adjoint peut se voir confier la responsabilité d'une édition locale.
Rédacteur (trice) en chef	Journaliste chargé de définir le contenu éditorial et piloter sa mise en œuvre avec l'équipe rédactionnelle. Il assume la responsabilité éditoriale des éditions, magazines, opérations spéciales dont il a la charge. Il a autorité sur l'ensemble de l'équipe rédactionnelle.







II. II Fonctions, filières et rémunérations

NIV.	Filière reportage / contenus d'information	Filière édition / coordination	Filière encadrement	Salaires minimaux annuels bruts hors prime d'ancienneté
1	Journaliste stagiaire			26560
2	Journaliste rédacteur reporter			32800
3	Journaliste reporter d'images			33800
4	Journaliste bilingue			37300
	Journaliste spécialisé - reportage			
	Journaliste spécialisé - images			
	Journaliste spécialisé			
		Secrétaire de rédaction		
		Chef d'édition		
		Coordinateur des échanges régionaux et interrégionaux		
6	Grand Reporteur palier 1			40800
		Coordinateur des échanges nationaux et internationaux		
			Adjoint au Chef d'un service d'information	
6	Envoyé spécial permanent			43300
		Responsable d'édition palier 1		
7	Grand Reporteur palier 2			44800
		Responsable d'édition palier 2		
			Chef d'un service d'information palier 1	
			Rédacteur en chef adjoint palier 1	
8	Grand Reporteur palier 3			46800
			Chef d'un service d'information palier 2	
			Rédacteur en chef adjoint palier 2	
9	Grand Reporteur palier 4			48800
			Rédacteur en chef palier 1	
10	Grand Reporteur palier 5			50800
			Rédacteur en chef palier 2	

En gras : fonctions décrites dans la nomenclature générale des fonctions journalistes

Les valeurs ci-dessus sont exprimées en points d'indice, compte tenu d'une valeur du point d'indice fixée à 1€ au 1^{er} janvier 2013.

Pour les recrutements, le niveau de rémunération attribué pourra être supérieur aux minima garantis afin de prendre en compte notamment l'ancienneté acquise antérieurement.

III ANNEXE RELATIVE AUX MODALITES DE DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ACQUISITION OU DE CONFIRMATION D'UNE COMPETENCE COMPLEMENTAIRE POUR LES JOURNALISTES

La présente annexe décrit les modalités pratiques de déroulement du processus de validation ou de confirmation d'une compétence complémentaire pour les journalistes conformément à l'article 5 du présent accord.

ARTICLE I – JURY D'APTITUDE A L'EXERCICE D'UNE COMPETENCE COMPLEMENTAIRE (niveau 1 et niveau 2)

Article I/ 1 – Mission du jury

Le jury d'aptitude à l'exercice d'une compétence complémentaire pour les journalistes a pour mission la validation ou la confirmation d'une compétence complémentaire de niveau 1 ou de niveau 2 telle que définie au présent accord.

Ce jury est compétent pour se prononcer tant sur la validation ou la confirmation d'une compétence complémentaire de niveau 1 que sur la validation ou la confirmation d'une compétence complémentaire de niveau 2.

Article I/ 2 – Composition du jury

Le jury d'aptitude est composé de 5 membres dans les conditions fixées ci-après :

- 1 journaliste rédacteur en chef responsable d'une édition nationale ou régionale qui assure la présidence ;
- 1 journaliste rédacteur en chef responsable d'une édition locale ;
- 1 journaliste reporter titulaire d'une compétence complémentaire reconnue dans un niveau 2 exercée au minimum pendant 5 ans ;
- 1 journaliste Grand reporter ;
- 1 représentant de la Direction des ressources humaines.

Article I/ 3 – Réunions du jury

Le jury d'aptitude se réunit une fois par semestre.

Chacun des membres du jury a une voix délibérative.

Article I/ 4 – Décisions du jury

A l'issue des processus de validation ou de confirmation d'une compétence complémentaire, le jury peut déclarer le journaliste candidat :

- a. **Apte** : Le jury valide sans réserve la compétence complémentaire (de niveau 1 ou de niveau 2) du journaliste candidat à son obtention.
- b. **Apte avec réserve** : Le jury subordonne la validation définitive de la compétence complémentaire du journaliste candidat au suivi d'un ou de plusieurs modules de formation complémentaires et/ou d'un stage pratique dans des domaines déterminés par le jury. Cette décision ne peut être prononcée que dans le cadre de l'examen d'une compétence complémentaire de niveau 1.

- c. **Non-apte** : Dans ce cas, le journaliste candidat à une compétence complémentaire de niveau 1 ou de niveau 2 peut renouveler sa candidature dans les conditions fixées par l'article IV.

Lorsque le jury d'aptitude décide d'une aptitude avec réserve ou d'une non-aptitude à l'exercice d'une compétence complémentaire, il rend une décision motivée qu'il notifie par écrit au journaliste candidat.

ARTICLE II – PROCESSUS DE VALIDATION OU DE CONFIRMATION D'UNE COMPÉTENCE COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 1

Article II/ 1 – Journalistes candidats à la confirmation d'une pratique complémentaire non-reconnue

Les journalistes visés par l'article 4/ 2 a. du présent accord peuvent se présenter devant le jury d'aptitude à l'exercice d'une compétence complémentaire de niveau 1 à la suite d'un audit et d'une sélection interne menée par un responsable RH journaliste.

Dans le cadre de cette sélection interne, le responsable RH journaliste peut décider de l'opportunité d'une inscription à un ou plusieurs modules de formation théorique permettant de consolider la pratique du journaliste concerné avant son passage devant le jury de validation de la compétence complémentaire de niveau 1.

Article II/ 2 – Journalistes candidats à l'acquisition d'une compétence complémentaire

Les journalistes visés par l'article 4/ 2 b. du présent accord peuvent se présenter devant le jury d'aptitude à l'exercice d'une compétence complémentaire de niveau 1 à la suite du processus de formation préalable décrit ci-après.

Article II/ 2-1 – Tests de sélection et entretien

Des tests de sélection ont lieu afin d'évaluer les aptitudes et le potentiel des journalistes candidats à l'acquisition d'une compétence complémentaire de niveau 1.

A l'issue de ces tests de sélection, les journalistes candidats retenus passent un entretien afin d'échanger sur leur expérience dans leur fonction initiale de journaliste rédacteur ou de journaliste reporteur d'images.

Article II/ 2-2 – Coursus de formation à l'acquisition d'une compétence complémentaire de niveau 1

Les journalistes retenus lors des tests de sélection visés au précédent article suivent un cursus de formation dans les conditions suivantes :

- a. Les journalistes retenus suivent une formation théorique au sein de l'Université France Télévisions.
- b. Ils poursuivent ensuite leur formation par un stage pratique de cinq semaines au sein d'une rédaction située hors de leur rédaction d'origine. Ce stage est l'occasion pour le journaliste de mettre en pratique la formation théorique sous la responsabilité d'un tuteur préalablement formé assurant la fonction de correspondant pédagogique et de lui permettre d'effectuer des reportages qu'il présentera au jury d'aptitude.

Article II/ 3 – Journalistes nouvellement diplômés

Handwritten initials: P, MC, DG, and a circled P.

Les journalistes visés par l'article 4/ 2 c. du présent accord peuvent se présenter devant le jury d'aptitude à l'exercice d'une compétence complémentaire de niveau 1 à la suite d'un entretien.

A cette occasion, il pourra être décidé de l'opportunité d'une inscription à un ou plusieurs modules de formation théorique permettant de consolider la pratique du journaliste concerné avant le passage du journaliste candidat devant le jury de validation de la compétence complémentaire de niveau 1.

ARTICLE III – EXAMEN PAR LE JURY DES COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

Article III/ 1 – Modalités communes à l'examen des compétences complémentaires de niveau 1 et de niveau 2

Le jury d'aptitude visionne cinq sujets réalisés par le journaliste candidat (notamment des reportages d'actualité, des extraits de présentation plateau en situation ou JT).

Parmi ces cinq sujets, deux doivent avoir été tournés seul et un doit être un sujet librement choisi par le journaliste candidat.

Préalablement au visionnage des sujets visés ci-dessus, le jury prend connaissance de l'avis du rédacteur en chef ou supérieur hiérarchique ayant sélectionné le journaliste candidat pour l'inscription dans un des cursus prévus par le présent accord ainsi que l'avis du rédacteur en chef de la rédaction d'affectation.

L'avis de ce dernier portera notamment sur l'appréciation des compétences du journaliste : le sens de l'analyse, l'esprit de synthèse, la réactivité à l'actualité, le sens de l'investigation, l'aptitude à la polyvalence, l'implication et la disponibilité, le sens du travail en équipe.

Article III/ 2 – Modalités particulières d'examen d'une compétence complémentaire de niveau 2

L'examen par le jury d'aptitude d'une compétence complémentaire de niveau 2 a pour vocation d'évaluer la capacité du journaliste candidat à exercer avec une maîtrise égale tant la fonction de journaliste rédacteur que celle de journaliste reporter d'images dans les conditions d'exercice décrites à l'article 6/ 3 du présent accord.

Dans cette perspective, le jury d'aptitude veille de façon accrue à la qualité des sujets présentés avec un degré d'exigence plus élevé que pour l'examen d'une compétence complémentaire de niveau 1.

A l'issue de cet examen, le journaliste candidat est déclaré apte ou non-apte dans les conditions fixées à l'article I/ 3 de la présente annexe.

A sa demande, le candidat déclaré non-apte a la possibilité de solliciter un entretien avec un des membres du jury.

ARTICLE IV – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT D'UNE CANDIDATURE A L'ACQUISITION D'UNE COMPETENCE COMPLEMENTAIRE

etc. P.
D. P.

Le renouvellement d'une candidature à l'acquisition d'une compétence complémentaire de niveau 1 ou de niveau 2 se fait dans les conditions fixées par les articles 4 et 5 du présent accord.

Article IV/ 1 – Conditions de renouvellement d'une candidature à l'acquisition d'une compétence complémentaire de niveau 1

Le journaliste candidat déclaré non-apte à l'exercice d'une compétence complémentaire de niveau 1 ne peut présenter de nouvelle candidature avant un délai d'un an suivant la déclaration de non-aptitude.

Article IV/ 2 – Conditions de renouvellement d'une candidature à l'acquisition d'une compétence complémentaire de niveau 2

Le journaliste candidat déclaré non-apte à l'exercice d'une compétence complémentaire de niveau 2 ne peut présenter de nouvelle candidature avant un délai de deux ans suivant la déclaration de non-aptitude.

Si a l'issu du deuxième jury auquel se présente le journaliste nouvellement candidat, celui-ci est de nouveau déclaré non-apte, il ne pourra se présenter de nouveau devant un jury qu'à compter d'un délai de trois ans dans les conditions fixées par le présent accord.

97 P. Mc
JG P